



**Syndicat  
CGT  
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr  
cgt.cleon@renault.com  
fax: 01 76 86 78 40

- MANIFESTATIONS DU 28.
- NÉGO «RECONNAISSANCE».
- HORAIRES VARIABLES.

Site CGT Cléon: [cgtrenaultcleon.fr](http://cgtrenaultcleon.fr)

Mardi 3 octobre 2017

## Manifestation des retraités le 28 septembre partout en France.

1300  
manifestants  
à Rouen.



Des milliers de retraités en colère dans les rues le 28 septembre à l'appel de 9 organisations syndicales.

Le pouvoir d'achat des retraités ne fait que baisser, malgré cela, le gouvernement annonce une baisse des pensions de 8 millions de retraité-e-s en augmentant de 1,7 point leur CSG.

### Blocage de la raffinerie de Feyzin par des routiers, (Mais également étudiants...) le 29 septembre.

Pendant une réunion avec la ministre des transports, jeudi 28 septembre, sensée apaiser la situation, les routiers ont découvert avec stupeur que les ordonnances allaient impacter également leur frais de route (Repas, prime de découcher...) **ce qui peut représenter entre 600 et 1200 euros par mois. Les ordonnances permettent la remise en cause de toutes les primes, entreprise par entreprise...**

**Tous concernés !!!**

### Macron, président des riches.

Pour les «petits», Macron promet la précarité, les licenciements simplifiés, la baisse du pouvoir d'achat, le chômage...

Pour les plus riches, il propose de transformer l'ISF qui touche les patrimoines mobiliers (actions, œuvres d'art, bijoux, bateaux, etc...) et immobiliers (bâtis) en Impôt sur la Fortune Immobilière.

**Cette réforme représente une ristourne directe de 4 milliards d'euros faite aux plus riches (Ceux qui détiennent notamment des actions...)**

**Attaque contre les travailleurs, les retraités, les services publics...**

**La CGT appelle les salariés à se préparer à passer à l'action, seules des mobilisations massives pourront faire reculer ce gouvernement.**

## **Négociation «reconnaissance» : bientôt tous P2,P3,CU?**

**Faisons le point sur la négociation en cours :**

- **P1CS** : reconnaissance de «l'excellence métier», que nous appellerons l'expérience métier. Pour les opérateurs P1CS ayant au moins 15 ans d'ancienneté, possibilité de 2 blocs successifs de 40 euros (demande CGT), mais, est-ce systématique?

Et bien non, il faudra également :

- Une maîtrise confirmée du poste sur aspect technique.
- Etre capable de former les autres membres de l'UET.
- Participer à l'amélioration du poste.

**1100 salariés P1CS sont aujourd'hui concernés sur le Groupe, combien vont, concrètement, avoir ces blocs?**

**Les élus CGT exigeront que tous les salariés concernés les obtiennent.**

### **Passage P2/P3 :**

- **Suppression des prérequis : Evaluation Connaissance Générale et Evaluation Aptitude Intellectuelle.**

**C'est une demande de la CGT, très bien, oui mais, la direction maintient la notion de postes disponibles. En clair, dans l'UET, il y aura passage P2/P3 uniquement s'il y a des postes disponibles.**

**La négociation continue...**

**La négociation porte également sur la «définition opérateur sénior», les opérateurs N4... Les élus CGT vous tiendront informés.**

**Un peu d'histoire : L'accord filière 100 appliqué en 2002 n'a pas été signé par la CGT.** Nous dénonçons, à l'époque, les dérives de cet accord qui mettait des obstacles au déroulement de carrière et ne reconnaissait pas la qualification par l'expérience. De plus, les tests EAI et ECG sont des obstacles pour nombre de salariés. (Les faits nous donnent aujourd'hui raison).

A la suite de conflits (Le Mans, Sandouville, Cléon ...), les APR avaient obtenu deux primes « complément de base » versées de la façon suivante

- P1CS avec 10 ans d'ancienneté : 4%
- Puis 5 ans plus tard : 4%

Le complément de base a été supprimé et remplacé au 1er janvier 1993 par le complément de carrière accordé de façon aléatoire, au bon vouloir de la hiérarchie.

**La négociation continue, prochaines dates :**

- 3 octobre : filière 611.
- 16 octobre : promotion statut cadre et formateurs relais.
- 24 octobre : relecture de la proposition d'accord.

**Le règlement sur les horaires variables validé à Cléon en comité d'établissement le 27 septembre.**

Les élus de CE CGT ont voté favorablement sur le projet de règlement des horaires variables à Cléon. (Voir déclaration jointe).

Selon la direction, la CGT a été exclue des négociations « parce qu'il n'y a pas eu de négociation » mais une décision unilatérale de la direction.

- Pourtant, dans son tract CE N°7, au sujet des horaires variables la CFE/CGC écrit ceci : *« enfin nous sommes arrivés aux termes de nos échanges et travaux, avec la direction et avec FO et CFDT, organisations syndicales signataires de l'accord CAP 2020. »*

Il y a donc eu « échanges et travaux » sur le sujet... ce qu'on appelle une négociation... **C'est pas beau de mentir...**

**Déclaration des élus de CE CGT sur la consultation « projet horaires variables », CE du 27 septembre.**

*Les élus de CE sont à nouveau consultés sur un projet de règlement relatif aux horaires variables pour l'établissement de Cléon.*

*Les élus CGT tiennent à rappeler que ce projet a été discuté dans le cadre de la commission de suivi de l'accord de compétitivité CAP 2020. Cette commission de suivi, qui n'est pas une instance officielle, a été utilisée pour exclure les élus CGT des discussions.*

*Lors du comité d'établissement du 19 juillet 2017 vous avez voulu faire approuver ce projet en force, au mépris des instances représentatives du personnel, et donc des salariés, en commettant de multiples entraves au fonctionnement du comité d'établissement.*

*Après avoir annoncé l'application des horaires variables au 1er septembre, en toute illégalité, vous avez revu votre position et souhaité à nouveau consulter le comité d'établissement.*

*Les élus CGT ont demandé une entrevue afin de pouvoir, après avoir consulté les salariés, échanger sur ce projet. Une réunion a eu lieu le mercredi 13 septembre. Les échanges ont été constructifs, les demandes des salariés, remontés par les élus CGT ont été majoritairement prises en compte. Que de temps de perdu, pourquoi avez-vous refusé de recevoir les élus CGT avant la consultation du 19 juillet ?*

*Les élus CGT ne valideront pas un projet de règlement sans avoir pu, au préalable, échanger sur le sujet, avec les salariés et la direction, et s'assurer que ce projet ne fait courir aucun risque aux salariés.*

*Les élus CGT seront vigilants et demandent toujours, par exemple, que ce règlement puisse s'appliquer également aux salariés en équipe qui le souhaitent. Les élus CGT seront également attentifs et s'assureront que ce règlement ne mettra pas en place une flexibilité « à la semaine » et restera au volontariat.*

**En l'état et suite aux échanges que nous avons eus le 13 septembre et aujourd'hui en comité d'établissement, les élus CGT donneront un avis favorable sur le projet de règlement relatif aux horaires variables pour l'établissement de Cléon.**